

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 8 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit juillet à seize heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pernet, Pesson et Mme Chiron

Excusés : Mmes Kahane et Puravet

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Date de convocation : 03/07/2024

Date d'affichage : 03/07/2024

- Présentation d'un projet de parc photovoltaïque sur la parcelle AP 6

M. Deschamps indique avoir été récemment démarché par la société Incidences pour un projet de parc photovoltaïque sur la parcelle communale cadastrée AP 6 située à la sortie du bourg sur la Route de Sussat, d'une superficie de 2,4 ha.

Il rappelle que cette ancienne sapinière avait été déboisée par une précédente municipalité en vue d'y implanter un lotissement. Ce projet n'ayant pas abouti, la nouvelle municipalité avait décidé, en 2014, d'y mettre des acacias pour reboiser cette partie délaissée et peu accueillante. Or, la plantation ne semble pas avoir été réalisée dans les règles de l'art et, compte-tenu des broyages successifs et des années de sécheresse, les plants ne sont pas repartis.

Ce terrain est devenu aujourd'hui une friche et cette proposition d'y installer un parc solaire n'est pas la première. En effet, M. le Maire explique avoir déjà été sollicité et s'être renseigné auprès de la DDT pour connaître le montant de la taxe de déboisement : estimée à l'époque à 50 000 €, elle l'avait dissuadé de donner une suite au projet.

M. De Rambuteau, responsable développement pour la société Incidences, dans la présentation de son projet au Maire, a proposé de prendre en charge cette taxe, dont l'estimation a été revue à 30 000 €.

Cette entreprise se focalise plutôt sur les petites surfaces et les projets en auto consommation collective. Il explique en effet que les parcs de moins d'1 ha sont seulement soumis à déclaration préalable et que les durées de procédures sont moins longues. Le projet proposé sur la parcelle AP 6 ferait cependant un peu plus de 2 ha et sera donc soumis à la procédure normale, beaucoup plus longue.

A noter que la société offre la possibilité de coupler des projets en toitures sur, par exemple, des bâtiments communaux, avec ce type de projet au sol.

L'autoconsommation collective consiste à acheminer la production aux sites communaux, aux industriels et aux riverains dans un périmètre de 20 km mais cela implique une double facturation : une avec le fournisseur d'électricité et une autre avec Incidences. Incidences reste en revanche l'unique interlocuteur des clients. Un bilan énergétique est toutefois nécessaire pour connaître les économies exactes à réaliser.

M. De Rambuteau indique que les anciens terrains de foot sont des surfaces idéales par leurs dimensions et leur nivellement mais M. Deschamps précise qu'il préfère que la commune conserve ce terrain constructible en plein cœur de bourg pour d'éventuels besoins à venir.

Le projet présenté sur la parcelle AP 6 présente des enjeux environnementaux et forestiers et ne devrait nécessiter qu'un raccordement en moyenne tension (à confirmer par ENEDIS) ce qui coûterait moins cher au développeur. L'ensemble des frais annexes (études, notariales,...) sera également pris en charge intégralement par Incidences.

M. De Rambuteau indique enfin que le loyer versé par Incidences à la commune s'élèverait à 4 000 € annuels par hectare et que la promesse de bail signée en première étape, dispose de clauses suspensives pouvant mettre un terme au projet durant toute sa durée, soit 5 ans.

En termes de planning, il faut compter 1 an d'étude d'impact, au moins 6 mois d'instruction du permis de construire, le retour de la demande de raccordement,... pour espérer une mise en service fin 2027. Cela peut sembler long mais si l'étude d'impact démontre qu'un projet d'1 Mw suffit, il sera possible de gagner du temps en déposant une simple déclaration préalable.

M. Deschamps s'interroge sur la nature et l'entretien du sol. M. De Rambuteau explique que de l'herbe sera semée et entretenue aux frais du développeur, par le biais d'un sous-traitant ou d'un agriculteur.

Mrs Desfarges et Claisse s'interrogent quant à eux sur l'issue du bail en cas d'aléas (proposition concurrente, dissolution de l'entreprise,...). M. De Rambuteau les rassure en précisant que des clauses sont prévues dans le bail pour faire face à tous ces cas de figure.

M. Claisse souhaiterait également connaître le nombre de projets d'Incidences qui ont, à ce jour, pu aboutir : la société n'ayant que 2 ans d'existence, aucun projet solaire n'a encore été réalisé dans le département.

M. Claisse indique enfin qu'il aurait aimé avoir des informations plus concrètes mais M. Deschamps explique que la promesse de bail est très précise et mérite d'être analysée en détail. M. De Rambuteau ajoute qu'il est impossible, à ce stade, de communiquer les tarifs de revente de l'électricité mais que, selon lui, seul le montant du loyer fixe est important pour la commune.

M. Claisse pense particulièrement à l'avenir et souhaiterait que ce montant soit plus important que celui annoncé. M. Deschamps précise que l'indice annuel de révision a toujours augmenté d'environ 5 % chaque année et que des retombées fiscales viendront également alimenter les recettes de la commune.

M. Deschamps désirerait quant à lui que la date du premier versement du loyer soit avancé à la signature et non à la date d'anniversaire mais M. De Rambuteau explique qu'il est plus facile pour lui de faire un effort sur le montant du loyer que sur ce point.

M. Pernet s'interroge sur la durée de vie des panneaux : actuellement fournis par la Chine, les panneaux fonctionnent pendant environ 25 ans.

M. Claisse demande si une assurance spéciale doit être souscrite par la commune en cas de dégâts sur ceux-ci mais la société prend tout à sa charge. M. Pesson demande plus de précisions quant à la maintenance : des sous-traitants, souvent issus d'entreprises locales, assure l'entretien des panneaux.

Mme Chiron souhaiterait quant à elle en savoir davantage sur la revente d'électricité. M. De Rambuteau indique qu'il y a deux possibilités :

- revente à EDF à des tarifs sécurisés
- autoconsommation collective ouverte à tous dans un territoire de 10 km autour du parc via un contrat d'une durée minimale d'un an

M. Pernet désirerait connaître quant à lui ce que représenterait la production du projet présenté : M. De Rambuteau explique qu'elle correspondrait à l'équivalent de celle de 1 000 habitants.

Avant de conclure et de délibérer, M. Claisse revient sur le montant du loyer et demande jusqu'à combien celui-ci pourrait s'élever. M. De Rambuteau pense pouvoir aller jusqu'à 5 000 € / ha car il ne s'agit que d'un petit parc. Mme Chiron remarque que le prix annuel moyen du loyer sur ce type de petit projet est de 6 000 € l'hectare. M. Claisse pense qu'il pourrait offrir une meilleure proposition dans le sens où Lalizolle serait la première commune de la région à accueillir un projet de la société. M. De Rambuteau propose alors 5 500 €.

Après le départ de ce dernier, M. Deschamps explique, qu'au-delà du montant total qui représenterait une recette annuelle de 13 000 € + les retombées fiscales, la promesse de bail est tout à fait acceptable en l'état.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve ce projet et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

- Concert du 15 août : fixation des tarifs

M. Deschamps rappelle que des habitants de Lalizolle ont mis la commune en contact avec des musiciens pouvant assurer un concert le 15 août prochain dans l'église où ils ont déjà pu effectuer des répétitions l'an passé.

Son coût, de 3 500 €, sera financé par une aide du Département (40 %) mais aussi par la vente de billets d'entrée.

Sur les conseils de l'organisateur et au vu de ce qui se pratique dans d'autres communes, M. Deschamps propose un tarif de 6 € par personne et la gratuité pour les – 12 ans.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- Questions diverses

> travaux de rénovation de la salle des fêtes

Comme annoncé lors de la séance précédente, des candidatures au lot « gros œuvre » manquaient à l'appel d'offres. Suite aux relances effectuées par l'architecte, deux entreprises ont alors accepté de présenter un devis : l'un est plus intéressant sans l'option, l'autre est plus compétitif avec.

En retenant ce dernier, le coût des études et travaux s'élèverait à 173 000 € HT. Les subventions, bien que moins importantes qu'attendues, feraient baisser ce chiffre à 107 000 €, dont 10 % d'éventuels aléas, soit 100 000 € sans, ce qui fait 20 000 € de plus que le montant budgété.

La question de poursuivre le projet ou d'y mettre fin se pose encore.

Un rendez-vous avec l'architecte le 10 juillet prochain devrait permettre d'y voir un plus clair. M. Chades s'étonne que la commune travaille encore avec l'architecte avec qui les relations étaient compliquées au lancement du projet. M. Deschamps explique faire désormais uniquement appel à son associée avec qui les échanges se passent beaucoup mieux.

M. Claisse lui demandera à ce qu'elle surveille de très près les travaux pour ne pas avoir à gérer les différents problèmes qui pourraient apparaître durant le chantier. M. Conduché rappelle qu'elle envisageait de tenir une réunion toutes les semaines.

> travaux en attente

M. Deschamps annonce que plusieurs interventions sont attendues dans les jours à venir :

- un devis de l'entreprise Colas pour la remise en état des bordures de la Place de l'Eglise arrachées lors de l'orage du 20 juin dernier devrait prochainement arriver
- l'électricien du chantier de l'église devrait revenir d'ici quelques jours pour constater le dysfonctionnement de l'éclairage extérieur
- l'entreprise Treyve doit intervenir le 9 juillet pour installer l'arrosage automatique sur le nouveau compteur d'eau

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.